FONDS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL POUR LA CONSOLIDATION DE LA PAIX
MODELE DE DOCUMENT DE PROJET

United Nations Peacebuilding

DOCUMENT DE PROJET DU PBF

Longueur : 12 pages maximum (plus page de couverture et annexes)

Pays : BURKINA FASO

TITRE DU PROJET : « Appui à la mobilisation des jeunes, acteurs de la cohésion sociale et la paix dans les régions du Centre Nord et du Sahel du Burkina Faso »
NUMERO de Projet / portail Gateway du MPTF-O : N° MPTF 118 903 – IRF 315

Modalité de financement du PBF :	**Indiquer si les fonds doivent être déboursés dans un fonds d'affectation spéciale ("Trust fund") (au lieu des comptes des organisations bénéficiaires) :**
☒ IRF ☐ PRF	☐ Fonds d'affectation spéciale national ☐ Fonds d'affectation spéciale régional **Nom du fonds d'affectation spéciale :**

Liste de l'ensemble des agences bénéficiaires directes des fonds du PBF (en commençant par l'agence chef de file), type d'organisation (ONU, ONG etc.) :
OIM, ONU
UNHCR, ONU

Autres partenaires de mise en œuvre (gouvernementaux ou non-gouvernementaux) :
Gouvernement du Burkina Faso (MATDC (y compris les Gouvernorats et les Mairies concernés), MJPEJ, MDHPC, MFSNFAH, MINEFID (PUS-BF)), Conseil villageois de développement (CVD) des localités concernées, Conseil national des Jeunes et ses démembrements des régions du Sahel et du Centre-Nord (CNJ et CRJ) et Deux ONG locales

Date approximative de démarrage du projet[1]: 27 Novembre 2019
Durée du projet en mois :[2] 18 + 6 mois = 24 mois (Nouvelle date de fin : 30 novembre 2021)
Zones géographiques (à l'intérieur du pays) de mise en œuvre du projet :
Les communes de Kaya et Barsalogho dans la région du Centre-Nord et les communes de Dori et Gorom-Gorom dans la région du Sahel.

Le projet relève-t-il d'une des fenêtres de priorité spécifiques du PBF :
☐ Initiative de promotion de l'égalité des sexes
☒ Initiative de promotion des jeunes
☐ Transition entre différentes configurations de l'ONU (e.g. désengagement d'une mission de maintien de la paix)
☐ Projet transfrontalier ou régional

Budget total du projet PBF* (par agence bénéficiaire) :
OIM : $ 900 000
UNHCR : $ 600 000
Total PBF : $ 1 500 000
**Le budget total approuvé et le versement de la deuxième tranche, ou toute tranche supplémentaire, sont soumis à la condition d'être approuvés par PBSO, et à la disponibilité des fonds sur le compte du PBF. L'agence coordinatrice doit démontrer la dépense/engagement d'au moins de 75% de la tranche précédente et la soumission de tous les rapports PBF dus dans la période écoulée.*

[1] Note: la date de démarrage du projet sera celle du premier versement.
[2] La durée maximum des projets IRF est de 18 mois et PRF de 36 mois.

Toute autre source de financement destinée au projet (montant et source) : Néant		
PBF 1ère tranche (35%) : OIM : $ 315 000 UNHCR : $ 210 000 Total : $ 525 000	**PBF 2ème tranche* (35%) :** OIM : $ 315 000 UNHCR : $ 210 000 Total : $ 525 000	**PBF 3ème tranche* (30%) :** OIM : $ 270 000 UNHCR : $ 180 000 Total : $ 450 000

Décrire brièvement en deux ou trois phrases le projet en expliquant succinctement son aspect urgent, son rôle catalyseur, sa tolérance au risque et son caractère innovant :

Le Projet répond au besoin de raffermissement du vivre ensemble et de la cohésion sociale entre les populations hôtes et déplacées des régions du Centre-Nord et du Sahel, mais plus particulièrement des communes de Kaya, Barsalogho, Dori et Gorom-Gorom. Pour ce faire, le projet réalisera des actions qui permettront d'anticiper sur les conséquences de ces déplacements en mettant l'accent sur les besoins des jeunes filles et garçons. Il contribuera ainsi à empêcher ou à réduire les tensions existantes entre les communautés, et à renforcer la cohésion sociale entre communautés concernées. Le caractère innovant du projet se trouve dans le fait qu'il est conçu par des jeunes, pour répondre à des problématiques de jeunes à travers le rapprochement des jeunes de différentes communautés autour de micro-projets conjoints. Les résultats du projet auront un impact direct et rapide, visant à bâtir/consolider des communautés pacifiques et soudées. Une communication appropriée sur les bonnes pratiques de ces jeunes incubateurs, devenus acteurs de la cohésion sociale et de la paix, permet de créer des effets multiplicateurs à l'échelle locale et nationale. Les conseils de collectivités et les personnes ressources joueront un rôle crucial car elles seront au centre du processus avec les jeunes et pour les jeunes en vue de faciliter le dialogue social et induire le changement de comportement voulu ; toutes choses qui contribueront également à restaurer la confiance des jeunes envers les institutions. En effet, les autorités locales, les leaders communautaires et les organisations de jeunes seront parties prenantes des activités du projet et les agences de mise en œuvre garantiront l'inclusivité et la participation de tous les groupes, la transparence et le contrôle qualité des processus mis en œuvre.

Résumer le mécanisme de consultation adopté pour formuler le projet préalablement à la soumission à PBSO, y compris (i) via examen / consultation du Comité de pilotage du PBF, le cas échéant, et (ii) avec les communautés cibles et la société civile.

Le processus de planification du projet a été participatif depuis l'idée de projet jusqu'à la formulation suivant les directives du Bureau d'appui à la Consolidation de la Paix (PBFSO). La formulation de l'idée de projet est partie des besoins exprimés par les départements sectoriels à la suite de l'augmentation considérable du nombre de personnes déplacées et des risques de conflits dans les localités d'accueil en raison de la surpopulation des zones d'accueil. Une analyse contextuelle et des conflits a ensuite permis de proposer une note conceptuelle au PBF dont la présélection en juillet dernier a conduit à l'organisation d'une série de rencontres en août 2019 entre les agences du SNU, les acteurs gouvernementaux et la société civile représentée par les organisations des jeunes des deux régions, pour la rédaction de la proposition de projet pour une soumission au PBSO à New York en août 2019.

Degré de contribution à la promotion de l'égalité des sexes[3] : __2_

[3] **Score 3** pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif principal (minimum 80% du budget total est alloué à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).
Score 2 pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif significatif (minimum 30% du budget qui va à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).
Score 1 pour les projets qui contribuent d'une certaine manière a l'égalité entre les sexes, mais pas de manière significative (moins de 30% du budget total).

Spécifiez le pourcentage (%) et le montant ($) du budget total du projet alloués aux activités directement liées à l'égalité entre les sexes / le renforcement des capacités des femmes : 50% du Budget c'est-à-dire 750 000 USD	
Degré de risque du projet[4] : __1___ Les risques liés à la mise en œuvre du projet sont jugés moyens.	
Sélectionner le domaine de priorité de l'intervention (« focus area ») du PBF résumant au mieux l'objet du projet (choisir un domaine seulement[5]) : (2.3) Prévention/gestion des conflits du PBF. **Le cas échéant, le résultat de l'UNDAF auquel le projet contribue :** Le Projet contribue à l'effet 1.1 **:** « D'ici à 2020, l'efficacité des institutions est améliorée et les populations du Burkina Faso, en particulier les plus exposées aux risques de conflits et à l'insécurité, vivent en paix et en sécurité dans un Etat de droit » **Le cas échéant, Objectif de Développement Durable auquel le projet contribue :** Le projet s'inscrit à l'ODD 16. « Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous ». **Le cas échéant, Objectif National Stratégique auquel le projet contribue :** L'axe 1 du PNDES « réformer les institutions et moderniser l'administration » et l'axe 4 de la stratégie du PUS-BF élargi, relatif au « renforcement des bases de la résilience des populations et des territoires ».	
Type de demande : **Nouveau projet** ☐ **Révision de projet** ☒	**Pour les révisions de projet, sélectionnez tous les changements pertinents et fournir une brève justification à la fin du document :** **Extension de la durée :** ☒ Durée additionnelle du projet en mois : 6 **Changement de résultat / sujet :** ☐ **Changement de l'allocation budgétaire entre résultats ou augmentation de plus de 15% par catégorie de budget :** ☐ **Budget PBF supplémentaire :** ☐ Budget supplémentaire par agence bénéficiaire : **USD XXXXX** **Brève justification de la révision :** *NB : s'il s'agit d'une révision, indiquer chaque changement du document de projet en rouge ou en MODE RÉVISION. Inclure également un nouveau cadre de résultats et un budget en indiquant clairement les changements apportés. Les parties sans modifications restent les mêmes. De nouvelles signatures seront requises.* • **Contexte d'intervention** Le contexte sécuritaire dans lequel le projet est mis en œuvre s'est significativement dégradé. Malgré les réponses humanitaires apportées par les acteurs locaux et internationaux dans les régions du Sahel et du Centre Nord, les communautés de Dori, de Gorom- Gorom, de Kaya et de Barsalogho (zone d'intervention du projet),

[4] 0 = risque faible pour la réalisation des résultats
1 = risque moyen pour la réalisation des résultats
2 = risque élevé pour la réalisation des résultats

[5] (1.1) Réforme du Secteur de la Sécurité, (1.2) État de droit, (1.3) DDR, (1.4) Dialogue politique
(2.1) Réconciliation nationale ; (2.2) Gouvernance démocratique ; (2.3) Prévention/gestion des conflits
(3.1) Création d'emplois ; (3.2) Accès équitable aux services sociaux
(4.1) Renforcement des capacités nationales de l'État ; (4.2) Prolongement de l'autorité de l'État/de l'administration locale ;
(4.3) Gouvernance des ressources de consolidation de la paix et Secrétariat PBF

	restent soumises aux mêmes sources de tensions en raison de l'exacerbation de la crise sécuritaire dans les communes avoisinantes. En effet, au cours du premier trimestre de 2021, plusieurs incidents ont été rapportés dans ces régions telle que la recrudescence des affrontements entre les groupes armés et les forces de défense et de sécurité, le pillage des biens, les différentes attaques perpétrées contre les populations civiles, la réapparition des engins explosifs improvisés à Gaskindé et à Mansila entre autres. Ces différents incidents limitent la portée des actions humanitaires et de consolidation de la paix dans ces régions. 3255 personnes dont 450 hommes, 704 femmes seraient nouvellement accueillies à Bourzanga et Namsiguia dans la province du Bam (à la date du 08 Mars 2021), à la suite des attaques perpétrées le 05 mars 2021 par des hommes armés dans le village de Kourao, situé à 5 km de Namsiguia. Parallèlement, les communes de Pissila, de Bouroum à Silmangue et à Nagbingou ont également accueilli de nouveaux déplacés internes. Avec le nombre de personnes déplacées internes qui ne cesse de s'accroitre, la compétition pour les ressources devient de plus en plus ardue. Par ailleurs, la mise en œuvre de certaines activités du projet telles que les activités de micro-projets qui requièrent l'implication d'institutions financières n'est pas aisée dans ce contexte sécuritaire dans lequel le projet est mis en œuvre. • **Etat de mise en œuvre** Au 31 mars 2021 le projet avait un taux de mise en œuvre physique d'environ 64.28% et un taux d'exécution financière de 34.15% par rapport au budget total. Ce taux d'exécution physique concerne uniquement les activités entièrement réalisées et n'inclut pas celles déjà entamées mais, qui ne sont pas encore achevées. De même, il y a lieu de noter que le montant des subventions (micro-grants) à accorder pour des microprojets, dont le processus d'octroi a été retardé en raison de l'indisponibilité de certains partenaires de mise en œuvre en 2020, représente environ 24% de l'enveloppe totale du projet et 81.44% du budget alloué au résultat 1 du projet qui connait un taux d'exécution de 8.35%. Quant au résultat 2 du projet, les seules activités non encore réalisées dépendent directement de la matérialisation des microprojets. Toutefois, au regard de la nature des activités restantes, le niveau d'exécution général devrait atteindre plus de 95% d'ici la fin du mois d'Octobre 2021, étant donné que certaines activités contractualisées et en cours d'exécution. • **Contraintes :** ***Difficultés d'établir des partenariats opérationnels pour la mise en œuvre de certaines activités dans un contexte d'insécurité*** : Au démarrage du projet, des discussions ont été entamées avec l'ONG « *La Maison de l'Entreprise* » pour la réalisation des formations au profit des groupes de jeunes sélectionnés dans le domaine de l'entreprenariat et la culture de la paix, et un accompagnement sur mesure en fonction des objectifs visés. Les négociations se sont étendues sur quatre mois en raison d'une lenteur constatée avec cette structure. Malgré les divers échanges avec le partenaire identifié pour une appropriation du projet en vue du déploiement immédiat de leurs équipes de formation dans les localités concernées par le projet, celui-ci a mis du temps avant d'exposer son indisponibilité à se rendre dans certaines localités pour des raisons sécuritaires. Au vu du retard déjà accusé dans le démarrage des formations, il n'était plus opportun d'engager de nouvelles discussions qui auraient pu ne pas aboutir. Ainsi, des échanges rapides avec les services déconcentrés de l'Etat ont permis d'engager ceux-ci pour aller très vite, avec l'avantage que ces derniers sont sur place dans chacune des communes du projet.

	Par ailleurs, il était initialement prévu de recruter des institutions de microfinance (IMF) pour gérer les subventions à accorder aux microprojets sélectionnés. Cette initiative poursuivait plusieurs objectifs : non seulement elle visait à encourager les groupes sélectionnés à se familiariser aux services financiers, elle était également en étroite adéquation avec le processus de formalisation des initiatives socioéconomiques en vue de les transformer en des structures pérennes. D'autre part, l'institution financière devait contribuer au suivi de la performance des microprojets en ce sens qu'elle allait, de concert avec l'équipe du projet et les parties prenantes, établir les mécanismes de décaissement pertinents adaptés à leurs besoins. Pour matérialiser cet objectif, les appels d'offre ont été publiés à plusieurs reprises depuis le mois de décembre 2020. Les IMF ne se sont pas intéressées car même avec la prolongation des délais jusqu'au mois de février 2021, aucune soumission n'a été reçue. Contrairement à ce qui a été programmé, il n'a donc pas été possible de contractualiser avec une institution financière pour la gestion des fonds destinés aux microprojets en raison du risque élevé selon les IMF. ***Le processus de sélection participative des microprojets avec les communautés beaucoup plus de temps que prévu :*** Le processus de sélection participative des microprojets d'autonomisation et de résilience des jeunes a également accusé des retards dans certaines communes, notamment à Barsalogho, en raison de l'indisponibilité des comités de sélection. Alors que la liste des projets retenus était connue depuis le mois de décembre 2020, il a fallu attendre le mois de février 2021 pour sélectionner ceux de Barsalogho. ***L'impact de la pandémie de la COVID-19 sur le démarrage effectif du projet en 2020 :*** L'apparition de la pandémie de la COVID-19 avec ses mesures restrictives (le confinement, le télétravail, la limitation des regroupements entre autres), a entrainé la suspension temporaire des activités de terrain, et l'obligation de faire face à des dépenses imprévues pour mitiger les risques de contamination comme l'acquisition des kits de protection (savon, gel hydroalcoolique, masques/caches nez, dispositifs de lavage de mains) pour poursuivre la mise en œuvre des activités. En résumé de ce qui précède, les raisons du retard dans l'exécution du projet sont essentiellement l'indisponibilité de certains partenaires à travailler dans les zones du projet du fait de l'insécurité et la situation sanitaire induite par la pandémie de COVID-19 qui a paralysé complètement la mise en œuvre des activités particulièrement entre mars et juin 2020 et amplifié le retard déjà accusés. • **Ajustements proposés:** Après un examen conjoint des causes des retards dans la mise en œuvre des activités, le projet a, de concert avec les acteurs locaux, apporté des changements dans la stratégie de mise en œuvre des activités et demande une extension de durée de six (06) mois sans incidence financière sur le budget. L'examen des défis rencontrés dans la mise en œuvre du projet ont permis aux différentes parties prenantes de formuler des recommandations. En dehors du retard accusé dans le démarrage des microprojets, la nature des initiatives socioéconomiques retenues requiert une certaine période de mise en œuvre et de suivi avant d'aboutir à la maturation. C'est notamment le cas des projets d'embouche, d'agriculture (maraichage) qui concernent la majorité des projets sélectionnés nécessitant en moyenne un cycle de cent vingt (120) jours. Quoique les autres secteurs minoritaires, comme le commerce ne soient pas soumis aux mêmes conditions, pour les besoins de suivi de performance, il est souhaitable que ces

	groupes disposent du temps nécessaire pour recevoir un accompagnement sur mesure pour les aider à bien réussir les projets. L'obligation de laisser le temps aux projets d'évoluer s'impose d'elle-même car les activités de communication initialement prévues découlent de ce résultat. La vulgarisation des initiatives des groupes sélectionnés visant à réduire les méfiances envers les populations stigmatisées (PDI et réfugiés) est donc tributaire de la réussite des microprojets. Par ailleurs, pour contourner les difficultés liées à la contractualisation avec les institutions de microfinance, il a été recommandé d'adopter la subvention comme mode de financement des bénéficiaires du projet et de les encourager à ouvrir des comptes dans les IMF de leurs choix pour le virement des subventions. Toutefois, pour limiter des risques de fraude, les virements se feront de manière progressive sur la base des performances des activités. L'ajustement proposé concerne essentiellement l'extension de la durée du projet de six (06) mois pour permettre de réaliser les activités en cours. Le court délai qui reste pour permettre aux microprojets d'arriver à maturation demeure la principale préoccupation car il risque d'entraver l'implémentation des activités de communication préalablement programmées. L'extension de la durée du projet permettra à coup sûr de consolider les acquis et de réaliser les activités restantes essentiellement au titre des résultats 1 et 2 dans la période d'extension demandée. Elle permettra non seulement aux bénéficiaires d'obtenir l'accompagnement nécessaire lors du suivi de leurs initiatives économiques, mais elle aidera aussi à la vulgarisation des initiatives réussies en vue de permettre à la communauté d'améliorer leur perception envers les personnes déplacées internes et les réfugiés. La promotion des initiatives socioéconomiques conjointes réussies enverra un message fort de cohésion sociale, facilitera l'intégration des PDI, des réfugiés et atténuera les tensions entre les diverses communautés. Par ailleurs, cette prolongation donnera une opportunité de renforcement de la synergie et de la coordination avec les autres projets de même nature dans les mêmes zones d'intervention, facteur essentiel à l'atteinte des résultats du projet. Ainsi, il sera mis à profit les cadres conjoints de concertation régionale auxquels participent les différentes agences pour capitaliser sur leurs expériences et les leçons apprises afin de maximiser les chances de réussite de ce projet et de promouvoir ses effets catalytiques. Considérant la situation décrite, les Agences OIM et UNHCR demandent une extension de la durée du projet de six (06) mois, sans réaménagements budgétaires, y compris l'évaluation finale, sans incidence financière. Cette période de prolongation sera mise à profit pour poursuivre la réalisation des activités restantes afin d'atteindre les résultats recherchés. Enfin, cette demande d'extension a été vivement recommandée par les partenaires étatiques lors de l'atelier de validation du plan de travail annuel 2021 réalisée le 22 février 2021 et soutenue par le comité technique de suivi (CTS) des projets PBF en sa session du 6 avril 2021.

SIGNATURES DU PROJET :

AGENCE RECIPIENDAIRE[6] *Nom du représentant : Madame Aissatou GUISSE / KASPAR* *Signature* [redacted] *Nom de l'agence : Organisation Internationale pour les Migrations (OIM)* *Date et visa :*	**Représentant du Gouvernement national** *Nom : Lassané KABORE* *Signature :* [redacted] *Titre :* Ministre de l'Économie, des Finances et du Développement *Date et visa :* 17 MAI 2021
AGENCE RECIPIENDAIRE *Nom du représentant : Abdouraouf Gnon-Konde* *Signature* [redacted] *Nom de l'agence : Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés* *Date et visa :* 23.04.2021	
Coordonnatrice résidente du Système des Nations Unies au Burkina Faso *Nom :* Metsi MAKHETHA *Signature* [redacted] *Date & visa :* 24/05/2021	**Bureau d'appui à la consolidation de la paix (PBSO)** *Nom du représentant :* Oscar FERNANDEZ-TARANCO pour *Signature* [redacted] *Titre :* Sous-Secrétaire général pour l'appui à la consolidation de la paix *Date & visa:* 23 mai 2021

[6] Veuillez inclure un bloc de signature dans le tableau pour chaque agence bénéficiaire du projet.

I. Contexte de consolidation de la paix et justification de l'appui de PBF (4 pages max)

Contexte et justification

1. Depuis le début des attaques des groupes armés au Burkina Faso en 2016, on dénombre à ce jour plus de 400 attaques ou incidents sécuritaires ayant entrainés plus de 500 morts et plus de 270.000 personnes déplacées internes. La situation est de plus en plus préoccupante et volatile. En effet, l'année 2019 a été particulièrement éprouvante malgré les efforts du gouvernement à travers les opérations militaire Otapouanu et Ndofu pour endiguer le phénomène du terrorisme. La particularité de l'année 2019 se situe dans le fait que les attaques ont atteint un niveau sans précédent et ont pris une autre tournure. En effet, après les séries d'enlèvements, d'assassinats ciblés, d'attaques contre les symboles de l'Etat et des Forces de Défense et de Sécurité qui ont caractérisé les années 2016 à 2018, les groupes armés s'en prennent ouvertement aux populations civiles en tentant par des manœuvres d'opposer les communautés entre elles. De l'assassinat du chef coutumier de Yirgou en janvier 2019 en passant par les tueries de chrétiens et les incendies d'églises à Arbinda et à Dablo, la constante est que les groupes terroristes exploitent les fragilités de la cohésion sociale et du vivre ensemble pour tenter d'inséminer les graines d'une guerre civile en opposant les groupes ethniques ou les confessions religieuses entre eux.

2. Cette situation engendre plusieurs conséquences. L'une des plus dramatiques est la situation des personnes déplacées internes (plus de 270.776 selon le dernier rapport conjoint OCHA/ SP-CONASUR) qui ont tout perdu (habitats, réserves de nourriture, bétails, sources de revenue, etc.) et qui se retrouvent sur des sites où des difficultés de cohabitation avec les communautés hôtes se posent pour plusieurs raisons, dont entre autres, l'exploitation des ressources naturelles, l'accès aux services sociaux de base et aux moyens de subsistance.

3. Une autre conséquence de la multiplication des attaques est la stigmatisation de plus en plus visible et grandissante de certains groupes ethniques confondus à tort ou à raison aux djihadistes. Cette stigmatisation a pour corollaire l'augmentation des fissures de la cohésion sociale en contribuant à alimenter le cercle vicieux des conflits communautaires.

4. Un élément capital qui mérite d'être signalé est que les couches les plus vulnérables dans cette situation sont les femmes et les jeunes filles et garçons (y compris les enfants) qui constituent plus de 80% de ces PDI. En effet, les cibles des attaques terroristes étant les hommes, les jeunes et les femmes se retrouvent subitement chefs de ménages et ils peinent à subvenir à leurs besoins les plus élémentaires. Compte tenu de leur position de chef de ménage et dans la quête des moyens de subsistance, ils se retrouvent fréquemment en compétition avec la population hôte dans le partage des ressources naturelles et les petits emplois de survie.

5. L'on assiste à un accroissement très important des mouvements de populations au cours du premier semestre de l'année 2019. Les chiffres actualisés au 16 Août 2019 font état de plus de 270 776 personnes déplacées internes (SP-CONASUR/OCHA, Août 2019), avec une forte concentration dans les régions du Sahel, 129 559 PDI soit 47,85% et du Centre-Nord, 109 282 PDI soit 40,36%. A ces chiffres s'ajoutent les 25 754 réfugiés maliens présents au Burkina Faso dont 98% au Sahel depuis 2012. Les statistiques indiquent que les localités de Barsalogho, Foubé, Pensa, Dablo, Bouroum et Kaya concentrent le maximum de PDI tandis qu'au Sahel, ce sont les communes de Djibo, Arbinda, Kelbo, Nassoumbou et Gorom-Gorom qui accueillent le plus de déplacées.

Analyse des fragilités, des risques et dynamiques de conflits

6. **Le surpeuplement des localités d'accueil** : les personnes déplacées internes sont venues augmenter d'une manière considérable la population des localités d'accueil, et cette présence exacerbe les fissures apparues dans le tissu social burkinabè ces dernières années, notamment celles liées à l'exploitation et au partage des ressources naturelles ainsi qu'à l'accès aux sources potentielles de revenus comme les petits emplois. En effet, on constate un fort impact sur les ressources en eau, les infrastructures sanitaires et la santé humaine et animale, l'offre éducative, l'environnement (coupe abusive du bois), sur les terres cultivables. La gestion et l'exploitation de ces infrastructures et ressources sont désormais sources de tensions entre les personnes déplacées et les communautés hôtes. A titre illustratif, le nombre des personnes déplacées internes est passé de 19 791 en janvier 2019 à 109 282 au 16 Août 2019 dans la région du Centre-Nord, soit plus de 500% de taux d'accroissement. D'ici la fin de l'année, le nombre de PDI risque d'atteindre 333 145 dont 130 718 au Centre Nord impactant 343 718 ménages hôtes au total dont 132 348 au Centre-Nord selon les estimations de OCHA. Cette situation appelle une réponse urgente au regard de la pression démographique dans les zones d'accueil et de la détérioration des moyens de subsistance.

7. **La détérioration des moyens de subsistance** : la dégradation de la situation sécuritaire a entrainé une exacerbation de la situation socio-économique déjà précaire dans les deux régions ciblées. Si l'indice de pauvreté était moins marqué au Sahel qu'au Centre-Nord, l'impact de la crise sécuritaire sur les économies locales a encore plus fragilisées les deux régions. On assiste dès lors à une accélération de la dégradation des moyens de subsistance, l'augmentation de la pauvreté multidimensionnelle et la fragilisation du vivre ensemble. En effet, des groupes ethniques (Mossis, Peuhls, Foulsés) qui jadis vivaient en harmonie sont aujourd'hui méfiants les uns des autres dans le contexte actuel.

8. **La méfiance entre communautés** : les groupes ethniques en présence dans les deux régions, principalement les Peulhs, les Mossis, les Foulsés et les Touaregs commencent à développer une certaine méfiance les uns envers les autres. En effet, les communautés peulhs et Touaregs qui constituent la grande majorité des PDI et des réfugiés sont indexés comme étant les complices des groupes armés ou que ceux-ci sont à leur poursuite et que leur présence met en risque les autres communautés. La stigmatisation de ces groupes ethniques est palpable dans les localités d'accueil. L'amalgame est vite fait à l'égard des populations déplacées. Elles peinent donc à s'intégrer auprès des communautés hôtes, où elles sont perçues comme une menace potentielle à tel point que dans certaines localités comme Arbinda, Déou, des conflits commencent à naître ; d'où la nécessité d'adresser ces fragilités avant que des drames comme celui de Yirgou (affrontements ayant causés 49 morts et des milliers de déplacés internes) ne se multiplient.

9. **L'exploitation des fragilités par les groupes armés et les groupes d'autodéfense** : les groupes armés exploitent les tensions sociales en harcelant les populations de ces zones par des attaques ciblées de nature à alimenter dans une dynamique de cercle vicieux les tensions communautaires. L'assassinat du chef coutumier de Yirgou en fin décembre 2018 par les terroristes et la répression des communautés peulhs sous l'action des groupes d'autodéfense Koglweogos du 1 au 3 janvier 2019 constituent le point de départ de la fissure du vivre ensemble dans les localités concernées.

10. **L'absence d'opportunité pour les jeunes** : les jeunes filles et garçons subissent d'une manière plus prononcée cette situation. Les personnes déplacées internes ainsi que les communautés hôtes dans leur ensemble sont constituées en grande majorité de jeunes filles et garçons. Au Burkina Faso, la population est dans l'ensemble à majorité jeunes (63,7%). Dans les régions du Sahel et du Centre-Nord, le taux de jeunes est élevé par rapport à la moyenne nationale et place ainsi de plus en plus les jeunes au centre de la problématique car constituant la masse

critique de la population. Ces jeunes sont les plus affectés par les fragilités et les conséquences des mouvements massifs de populations car ils sont le plus souvent utilisés pour les activités d'élevage, d'agriculture, des travaux domestiques et les petits emplois dans un contexte où les adultes sont peu nombreux car ils sont les cibles des différentes attaques des groupes armés et des conflits communautaires.

11. Cette nombreuse population jeune vit aujourd'hui dans des milieux fragiles touchés par des conflits sans véritables perspectives d'un futur meilleur malgré leur fort désir de contribuer à la gestion de leur communauté. La faible capacité de l'État à rétablir l'ordre et la sécurité dans les zones d'intervention, réduit toute possibilité de création d'opportunités d'emploi et de perspectives économiques au profit des populations locales, plus particulièrement les jeunes filles et les garçons. En effet, le taux de chômage des jeunes (entre 15 et 24 ans) est de 16,3% pour les jeunes femmes et de 15,26% pour les jeunes hommes. Cela a pour conséquence de placer les jeunes dans une situation de précarité économique et financière, les exposant ainsi aux recrutements par les groupes religieux radicaux et autres groupes criminels organisés ou encore à s'adonner aux activités illicites. Au-delà de briser toute confiance en soi, cette condition de précarité économique et financière constitue de réels freins à la participation des jeunes filles et garçons – en tant qu'agent de développement - dans la production économique du pays. Par ailleurs, cette précarité économique et financière des jeunes entraîne chez ces derniers un isolement social les rendant ainsi davantage dépendants vis-à-vis des adultes et amenuisant toute possibilité de prendre librement part aux processus et mécanismes de prise de décisions au niveau communautaire, local et national.

12. **Les pesanteurs socio-culturelles** : les jeunes en général et plus particulièrement les jeunes n'ont pas droit à la parole et ne participent donc pas à la vie de leur communauté. Ces traditions font que les jeunes ne disposent pas de ressources pour une participation efficace à la cohésion sociale dans les communautés. Ils restent sans voix pour améliorer leur sort et celui de leur communauté. En effet, les pesanteurs socio-culturelles affectent surtout les jeunes filles et garçons en milieu rural ; d'où une frustration encore grandissante. Ces pesanteurs-là touchent même l'autorité de sorte que la défiance des populations, surtout les plus jeunes, est croissante vis-à-vis des autorités administratives et traditionnelles jugées souvent incapables de fournir des solutions aux difficultés rencontrées par la jeunesse. Ce terreau culturel complexifie la problématique surtout dans le contexte actuel où les jeunes se retrouvent brutalement à devoir prendre en charge des familles entières.

Analyse des acteurs en présence

Acteurs	Dynamique de Conflits
Les jeunes	Les jeunes filles et les jeunes garçons se sentent exclus de la gestion de leurs communautés et des opportunités économiques locales. En général, ils sont plus défavorisés que les autres groupes d'âge, notamment du fait des pesanteurs socioculturelles. Leur espace d'action et de décision, voire même d'opportunités est ainsi limité. Comme les jeunes ont peu d'espace pour contester de façon pacifique cet ordre social, certains d'entre eux sont influencés, voire recrutés et deviennent partie prenante aux conflits. Aussi les conflits inter générationnels se manifestent de plus en plus par la remise en cause, par les jeunes, des relations de pouvoir et des rapports sociaux au niveau des communautés.
Les femmes	Les jeunes femmes sont les plus vulnérables des victimes des différentes attaques terroristes et conflits communautaires car leurs maris étant tuées, elles se retrouvent seules avec les charges de la famille. En effet, très souvent dépendantes financièrement de leurs maris, elles n'ont pas toujours un pouvoir de décision au sein de la

	communauté et subitement, elles se retrouvent chefs de ménages. Elles sont alors plus vulnérables car elles ne disposent d'aucun moyen d'agir. Aussi, elles ne sont pas prises en compte dans les sphères décisionnelles au sein de leurs communautés, notamment dans les mécanismes de gestion des conflits alors qu'elles pourraient apporter leur appui pour la prévention/résolution des tensions.
Les leaders communautaires (religieux et traditionnels)	Les leaders communautaires jouent un rôle très important dans la régulation des relations entre différentes communautés. Les attaques des groupes armés ciblent particulièrement ces leaders communautaires de sorte que les différentes communautés se retrouvent sans repères. Cet état de fait engendre des tensions entre communautés ou régnait déjà une certaine méfiance et tend à occasionner des conflits ouverts, sources de déplacements massifs de populations. La crise de Yirgou en Décembre 2018/Janvier 2019 est partie de l'assassinat d'un Chef coutumier et aujourd'hui, l'impact est considérable en matière de conflits communautaires et de fissures du tissu social au Burkina Faso.
Les Collectivités locales (Conseils de collectivités et CVD)	Au niveau local, les parties en conflit peuvent se tourner vers les autorités locales telles que les conseils de collectivités, ainsi que vers les Conseils Villageois de Développement (CVD). Ce dernier fonctionne comme une assemblée générale de village et est censé être apolitique – les élus au conseil de collectivité n'ont pas le droit d'appartenir au bureau du CVD. Il peut aussi jouer un rôle dans la gestion des conflits en milieu rural, en particulier dans le cas de conflits fonciers. Les autorités locales peuvent agir à plusieurs niveaux. Dans certains cas, la mairie organise des débats, des instances de dialogue, des journées portes ouvertes afin d'établir une meilleure communication entre elle et ses administrés. Cependant dans le cadre des conflits intergénérationnels, l'autorité locale ne dispose pas actuellement de mécanisme efficace pour la gestion et les mécanismes traditionnels sont en peine.
Les communautés hôtes	L'afflux de personnes déplacées exerce une pression supplémentaire sur les ressources très limitées des communautés hôtes en nourriture, eau et assainissement ainsi que sur les faibles capacités des services sociaux de base. Presque toutes les communautés étant démunies et les ressources étant déjà rares, cela engendre d'énormes pressions sur les populations hôtes en termes d'espace et de partage des ressources vue la difficulté que les pouvoirs publics ont à mettre en place l'aide humanitaire. De volontaires dans l'accueil des personnes déplacées au départ, ces populations se retrouvent rapidement en situation de compétition/conflit avec elles.
Les Personnes Déplacées	Les PDI sont très vulnérables du fait qu'elles ont tout abandonné pour fuir les attaques des groupes armés et/ou les conflits. Elles se retrouvent à vouloir reconstituer leurs moyens de subsistance dans des localités d'accueil dont les capacités étaient déjà limitées. Cela augmente leur vulnérabilité en les rendant acteurs de conflit car elles entrent en compétition avec les populations hôtes pour subvenir à leurs besoins. L'aide mise en place par les pouvoirs publics et les différentes organisations n'arrive pas à combler les besoins

13. Au Burkina Faso, dans le cadre du Plan d'appui intégré des Nations Unies pour le Sahel, le SNU a développé un cadre de coopération 2018-2020 (UNDAF signé en avril 2018). Ce cadre est en droite ligne des priorités du gouvernement inscrites dans le Plan national de

développement économique et social (PNDES 2016-2020) et le Programme d'urgence pour le Sahel (PUS-BF 2017-2020). Par ailleurs, l'initiative « Sustaining Peace » à laquelle le pays a souscrit, reste un point d'entrée clé pour la consolidation de la paix au Burkina Faso en plus des différentes initiatives en cours dans les deux régions en l'occurrence les Projets conjoints (Burkina, Mali et Niger) de « promotion de la sécurité communautaire et de la cohésion sociale » financé par le Fonds de Consolidation de la Paix des Nations unies (PBF) et le projet « Engager les communautés frontalières de la région du Liptako-Gourma dans la sécurité et la gestion des frontières » financé par le Département d'Etat américain, et le projet « Jeunes et Paix » (Mali et Burkina) financé également par le PBF. A cela s'ajoute les trois initiatives du PBF en cours depuis Mars 2019 sur l'amélioration de la confiance, la gestion pacifique des conflits et la cohésion sociale.

14. S'alignant à la résolution 2050 ainsi que sur la stratégie du pays en matière de cohésion sociale, le projet vise à investir dans les jeunes pour qu'ils puissent contribuer à la cohésion sociale et la paix dans les régions du Centre-Nord et du Sahel. Ces deux zones étant les plus affectées à ce jour par les mouvements massifs de populations fuyant les attaques des groupes armés et les répressions dans les localités où la stigmatisation est plus accrue (Barsalogho, Arbinda), le projet propose une réponse qui va agir d'une manière structurelle sur les dynamiques de cohésion sociale par la détermination et la mise en œuvre d'initiatives communautaires conjointes et innovantes entre jeunes filles et garçons des différentes communautés à travers le financement de micro-projets fédérateurs, capables de recoudre le tissu social et d'apaiser les tensions en améliorant le vivre ensemble. Un accent particulier sera mis sur l'insertion active des jeunes filles et des thématiques qui touchent au genre.

Interventions existantes

15. Plusieurs initiatives sont en cours actuellement avec pour focus plus ou moins la cohésion sociale et les zones cibles. Ces initiatives proviennent aussi bien d'agences du SNU que d'organisations. Le tableau ci-dessous en fournit un aperçu.

Nom du projet (durée)	Donateur et budget	Axes thématiques du projet	Différence / complémentarité avec la proposition actuelle
Projet Burkina-Mali, Jeunes et Paix	PNUD Mali/Burkina et mis en œuvre par WANEP	- Cohésion sociale ; - Activités civilo-militaires	- La similarité porte sur la thématique de la cohésion sociale et l'intervention dans la région du Sahel mais les localités cibles et les activités sont différentes
Projet Transfrontalier de Promotion de la Sécurité Communautaire et de Cohésion Sociale PNUD Burkina/Mali/Niger	PNUD et mis en œuvre en collaboration avec le Gouvernorat de la Région du Sahel et le Conseil régional des Jeunes du Sahel	- Sécurité communautaire ; - Paix et cohésion sociale ; - Activités civilo-militaires ;	- La similarité porte sur la thématique de la cohésion sociale et la région du Sahel mais les cibles, les actions et le focus transfrontalier font la différence

Assistance intégrée aux PDI intervenant à Barsalogho et Foube	Plan Burkina/Kaya et mis en œuvre par l'Association pour la Promotion et l'Intégration de la Jeunesse du Centre-Nord	- Paix et cohésion sociale ; - Santé sexuelle et reproductive ; - Activités génératrices de revenus ; - Protection de l'enfance	- Les similarités portent sur la thématique de la cohésion sociale et la création d'AGR mais ce projet n'intervient que dans une seule des localités concernées et les types d'activités AGR sont différentes. Un regard particulier sera porte sur les résultats de ce projet afin de construire une synergie
Renforcement des capacités des leaders des mouvements et associations de jeunes et de jeunesse du Centre-Nord	Conseil régional de la jeunesse du Centre-Nord et bonnes volontés	- Paix et cohésion sociale; - Engagement civique des jeunes - Participation citoyenne - Vie associative; - Leadership	- Les similarités portent sur la thématique de la cohésion sociale et le leadership des jeunes. Ce projet ne créé d'emplois directs.
Symposium sur la sécurité au Sahel	USAID; UFC-Dori	- Paix et cohésion - Activités civilo-militaires	- Les similarités portent sur la thématique de la cohésion sociale ; - A la différence de la présente note conceptuelle, ce projet n'a pas créé d'emplois directs et a porté sur des activités civilo-militaires
Promotion de la paix et de la cohésion sociale dans le Sanmatenga-Kaya	Fédération Assalam International mis en oeuvre par l'Association Pengdwende pour l'épanouissement de la Jeunesse du Sanmatenga	- Cohésion sociale; - Causeries éducatives	- Les similarités portent sur la thématique de la cohésion sociale et le leadership des jeunes et des Femmes ; - A la différence de la présente note conceptuelle, ce projet n'a pas

			créé d'emplois directs
Renforcement des capacités des Femmes et des Jeunes dans la Région du Sahel	IAMGOLD-Essakane SA; Conseil Régional du Sahel; Coordination des Jeunes et des Femmes	- Formation de 120 jeunes et Femmes dans la Région du Sahel en Aviculture	- La similarité porte sur la création d'emplois directs au profit des Femmes et des Jeunes de la Région du Sahel ; - A la différence de la présente note conceptuelle, ce projet n'a pas porté sur des sensibilisations sur la cohésion sociale

II. Contenu du projet, justification stratégique, et stratégie de mise en œuvre (4 pages max plus annexe du cadre des résultats)

Description du contenu du projet

16. En vue de prévenir d'éventuels conflits dont les conséquences seront aussi dommageables à la communauté hôte qu'aux personnes déplacées, le projet propose une réponse qui va agir d'une manière structurelle sur les facteurs de risques et de fragilités.

17. La réponse proposée poursuit l'objectif global de contribuer à la cohésion sociale et la paix dans les régions du Centre-Nord et du Sahel à travers la promotion des initiatives socioéconomiques et culturelles conjointes des jeunes des communautés hôtes/déplacés et leur mise en œuvre en vue de prévenir et le cas échéant de réduire les tensions communautaires. Ces initiatives consisteront à des actions d'autonomisation des jeunes des communautés déplacées, de résilience des jeunes des communautés hôtes sur fonds de formations et sensibilisation sur le vivre ensemble et de communication sur les bonnes pratiques en vue de créer des effets multiplicateurs.

18. Pour ce faire, le projet vise deux principaux résultats à savoir :

    Résultat 1 : les initiatives socioculturelles et économiques conjointes (micro-Grants) des jeunes des communautés déplacées/hôtes sont identifiées, accompagnées et mise en œuvre avec succès.

19. Partant du fait que ce sont les compétitions exacerbées autour des maigres ressources et des emplois de subsistance des localités d'accueil qui sont à l'origine des tensions entre communautés déplacées et populations hôtes, il s'agira d'amener les personnes concernées surtout les jeunes à s'autosaisir des problèmes qu'ils rencontrent pour trouver les solutions les plus adaptées en vue d'empêcher la survenue de conflits. Le projet s'attèlera dans une étude de démarrage, à identifier les véritables sources de conflits et les mécanismes et moyens pour les endiguer, les besoins des jeunes pour une participation effective à la vie de leurs communautés ainsi qu'aux décisions les concernant et aussi les secteurs pertinents dans lesquelles des initiatives pertinentes pourront être initiées pour les amener à s'accepter, se concerter et entreprendre ensemble. Ces initiatives recevront ensuite des financements après une formation

des jeunes et un accent particulier sera mis sur le genre au regard de la vulnérabilité prononcée des jeunes filles. Au-delà du quota de leur participation aux actions envisagées, un focus sera mis sur les initiatives visant à donner plus d'autonomie à la jeunesse fille et à changer le comportement des jeunes garçons à leur égard. Un suivi-évaluation rigoureux permettra de garantir la réussite et la pérennité des micro-projets. Trois produits faciliteront l'atteinte de ce résultat.

Produit 1.1 : une analyse des besoins des jeunes en vue de favoriser la cohésion sociale et la paix est réalisée.

20. Il sera fait recours à une expertise extérieure au projet pour, à travers des focus-groupes et des enquêtes terrain, collecter les données de base en vue d'une meilleure orientation des actions.

    Produit 1.2 : les capacités techniques des jeunes sont renforcées pour initier des actions/activités communautaires conjointes.

21. Le projet, une fois les besoins capables de faire des jeunes des acteurs, des ambassadeurs de la paix et de la cohésion sociale identifiées, s'attèlera à renforcer leurs capacités non seulement dans l'élaboration, la gestion et le suivi de micro-projets, mais aussi et surtout leur leadership et leur engagement pour une société de paix.

    Produit 1.3 : les initiatives socioculturelles et économiques conjointes sont appuyées pour un rapprochement entre communautés et un raffermissement du vivre ensemble.

22. A ce niveau, un comité mixte regroupant aussi bien les bénéficiaires directs que l'administration publique, les partenaires de mise en œuvre et les agences fera la sélection des 100 meilleures initiatives à financer suivant des critères définies d'une manière participative et inclusive. Ledit comité aura également la charge de la sélection des 2000 jeunes des communautés hôtes et déplacées à former. Une fois les initiatives identifiées et financées, il sera mis en place un dispositif d'accompagnement, d'appui-conseil et de suivi qui puisse garantir le succès des initiatives. La mise à contribution des départements sectorielles et des conseils de collectivité permettra de pérenniser les micro-projets par une appropriation locale et nationale.

    Résultat 2 : une communication et une visibilité appropriées des initiatives conjointes réussies des jeunes des communautés déplacées/hôtes sont assurées pour promouvoir la cohésion sociale et la paix à l'échelle.

23. Ce résultat s'attardera sur les questions de vivre ensemble et de cohésion sociale. Il sera question d'identifier les facteurs et vecteurs de paix, les personnes de ressources championnes de la paix, les mécanismes endogènes et modernes, ressorts sur lesquels une nouvelle dynamique autour des jeunes pourrait être construite et valoriser pour porter les changements de comportement voulus. Une fois ce travail fait, une communication fera le relais nécessaire pour porter et disséminer les messages de cohésion sociale et de paix au niveau local et national. L'appropriation locale permettra une plus grande adhésion. Deux produits contribueront à l'atteinte de ce résultat majeur.

    Produit 2.1 : les communautés sont sensibilisées sur les actions (les initiatives réussies) menées par les jeunes déplacés/hôtes.

24. Des séries d'activités de promotion du vivre ensemble, de la cohésion sociale seront organisées par les jeunes ambassadeurs de la paix formés et outillés à dessein. Ces derniers en liaisons avec les collectivités locales et les personnes de ressources seront des incubateurs de la paix.

Produit 2.2 : les meilleures initiatives réussies menées par les jeunes déplacés/réfugiés/hôtes sont disséminées à l'échelle nationale.

25. A travers des supports de communication et de diffusion appropriées, les médias et les réseaux sociaux interviendront pour donner de la visibilité à l'action et aux bonnes pratiques des jeunes avec pour objectif final de créer des contagions aussi bien au niveau local que national.

26. A travers ces résultats, le projet donnera un coup de pouce aux initiatives de consolidation de la paix, car il vise à réduire les tensions existantes (ouverts ou latents) entre les communautés, et à renforcer la cohésion sociale, pendant qu'il est dirigé par les jeunes et pour les jeunes à travers le rapprochement communautaire autour de micro-projets conjoints, qui auront un impact rapide, afin de bâtir des communautés pacifiques et soudées. De plus, une communication et une visibilité accrues sur les bonnes pratiques de jeunes incubateurs (pools constitués de jeunes, des personnes ressources locales et des leaders communautaires autour des mairies pour induire le changement à travers le partage d'expérience et l'appui-conseil) de cohésion sociale créera des effets multiplicateurs à l'échelle locale et nationale.

27. Dans sa mise en œuvre, les jeunes, les conseils de collectivité, les personnes ressources ainsi que les mécanismes institutionnels traditionnels et modernes de prévention/résolution des conflits joueront un rôle crucial car ils seront au centre du processus pour conduire le dialogue social et induire le changement nécessaire à la consolidation de la paix ; toutes choses qui contribueront également à restaurer la confiance des jeunes envers les institutions. En effet, bien que leur légitimité soit érodée, les autorités locales (traditionnelles et administratives) seront parties prenantes des activités ; les agences de mise en œuvre du projet garantiront l'inclusivité du projet et la participation effective de tous les groupes et toutes les parties prenantes. La transparence et le contrôle qualité des différents processus mis en œuvre seront également garantis par les agences.

Théorie du changement du projet

28. La théorie du changement pour le projet s'appuie sur la logique des hypothèses suivantes :

Si

29. Les jeunes des communautés déplacées/hôtes sont impliqués par les différents acteurs (administration centrale et locale, leaders communautaires) dans l'identification et la recherche de solutions aux problèmes communautaires et participent à la gestion de leur communauté ;

Si

30. Les jeunes des communautés déplacées/hôtes sont assistés à travers des initiatives communautaires conjointes (activités socioculturelles et micro-projets communautaires) ;

Si

31. Une communication et une visibilité appropriées sont données aux initiatives communautaires conjointes réussies des jeunes afin d'induire des effets multiplicateurs à échelle au sein de leur localité et au niveau national ;

Alors

32. Les jeunes ont amélioré le vivre ensemble et renforcé la cohésion sociale dans leur communauté ;

Car

33. Ils participent à la réduction des tensions entre communautés déplacées et hôtes.

Cadre des résultats du projet

34. Voir annexes joints.

Ciblage géographique des bénéficiaires du projet

35. Sur environ 98 000 jeunes des communautés déplacées, refugiées et hôtes du Sahel et du Centre-Nord, bénéficiaires indirects du projet, un groupe cible de 2000 jeunes filles et garçons sera identifié en partant d'abord des différentes données et critères de vulnérabilités des partenaires nationaux et locaux, avant d'affiner le processus à travers les focus groupes pour convenir d'une manière consensuelle d'identification des jeunes qui seront formés aux initiatives communautaires conjointes ; à charge pour eux de disséminer les connaissances acquises au sein de toute la communauté. 100 micro-projets fédérateurs sur des problématiques conjointes recevront l'appui direct. La sélection sera donc consensuelle et permettra de garantir que personne n'est laissé pour compte. Et sur la base de la qualité des micro-projets et de leur impact sur le vivre ensemble et la cohésion sociale, le comité sélectionnera les 100 bénéficiaires) finaux du projet.

36. Au regard du nombre actuel de personnes déplacées dans les localités d'accueil et des projections d'ici la fin de l'année, et vu la situation sécuritaire d'ensemble qui reste très volatile réduisant l'accessibilité de certaines zones d'intervention, le choix s'est porté sur quatre communes dont deux de la région du Sahel, qui ne concentrent le plus de personnes déplacées mais garantissent plus ou moins les conditions d'atteinte des résultats du projet. Il s'agit de Dori et Gorom-Gorom dont les PDI sont respectivement au nombre d'environ 6000 et 3000 tandis que les réfugiés sont au nombre de 8576 et 8579. Pour la région du Centre-Nord, les mêmes critères ont permis de retenir Barsalogho et Kaya.

III. Gestion du projet et coordination (4 pages max)

Organisations bénéficiaires et partenaires de mise en œuvre

37. Deux agences du Système des Nations Unies au Burkina sont bénéficiaires des fonds du projet. L'Organisation Internationale pour les migrations (OIM) qui sera l'agence Chef de File pour ce Projet et travaillera conjointement avec le HCR. Grâce à sa grande expérience dans les domaines liés à la stabilisation communautaire et à la transition pour aider les Etats et les communautés confrontés à des bouleversements socioéconomiques et politiques à la suite de crises à établir ou à rétablir la stabilité et la paix dans les communautés vulnérables, à prévenir des déplacements forcés, à restaurer la confiance entre les membres des communautés, les populations vulnérables et les autorités locales, et à jeter les bases de solutions viables à long terme, d'une paix pérenne et d'un développement humain durable, l'OIM présente les atouts nécessaires pour assurer le lead du projet en étroite collaboration avec le HCR qui a aussi développé une longue et riche expérience dans la zone.

38. L'OIM et le HCR travailleront conjointement avec le Conseil national des Jeunes (CNJ) et ses démembrements et organisations partenaires dans les régions du Centre-Nord et du Sahel. Au-delà du Conseil, deux partenaires locaux de mise en œuvre seront identifiés dont un par région, pour accompagner la mise en œuvre du projet.

39. Le Gouvernement à travers les départements sectoriels parties prenantes à l'élaboration seront mis à contribution pour l'implémentation du projet. Au regard du focus du projet, le département en charge de la cohésion sociale assurera la tutelle technique du projet conformément au décret n°2018-0092/PRES/PM/MINEFID du 15 février 2018 portant règlementation des projets et programmes de développement exécutés au Burkina Faso, le programme relèvera de la catégorie 2 et sera rattaché au programme budgétaire « Administration du territoire » du MATDC.

Organisation bénéficiaire	Budget total dans l'année précédente	Sources principales du budget (donateurs etc)	Emplacement des bureaux dans le pays	Nombre de personnel existant (et combien dans les zones du projet)	Experts techniques existants pertinents au projet
OIM	5.5 millions USD	TF-UE, USA, PBF, CERF, DFID, Belgique, Italie, IDF	Ouagadougou Tenkodogo Dori Kaya Ouahigouya	60	5
UNHCR	8,9 millions USD	USA, UE, Italie, CERF, France, Japon, donateurs privés	Ouagadougou Dori Kaya Bobo Djibo	95	4

Gestion du projet et coordination

40. Le projet envisage le recrutement d'une équipe de projet de six (06) staffs dont un(e) chargé(e) de projet national, un(e) chargé(e) de suivi-évaluation et un(e) assistant(e) spécialiste des questions de cohésion sociale (OIM), un(e) chargé(e) de protection et deux volontaires (UNHCR) pour assurer un accompagnement des jeunes dans les zones cibles et aussi pour donner la visibilité appropriée aux résultats atteints. Les staffs seront basés à Ouagadougou, Dori et Kaya et interviendront dans les localités ciblées. Pour toute la durée du projet, les dépenses liées aux financements des postes du staff s'élèvent à 323 508 USD, ce qui représente 21, 56 % du budget global.

41. La coordination du projet est assurée le Comité Conjoint d'Orientation (CCO) du PBF et par des unités de coordination régionale adossées au CCO. Le Comité Conjoint d'Orientation est chargé de donner l'orientation stratégique dans la mise en œuvre des programmes de réponse assurant aussi une coordination qui permet de faire des synergies avec les autres actions du gouvernement et des partenaires. Il est l'organe de décision concernant la cohérence et l'assurance qualité dans la mise en œuvre des projets et programmes. Le comité, adapté au contexte du Burkina Faso, se situe également dans un cadre global de coordination du PUS-BF et aligné aux dispositions prises par l'Assemblée générale des Nations Unies portant création du PBF en date du 22 août 2006 (A/60/984). Le Comité Conjoint d'Orientation est co-présidé par le Ministre de l'Économie, des Finances et du Développement, représentant le Gouvernement et la Coordonnatrice Résidente du Système des Nations Unies au Burkina Faso. Dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet, les sessions du CCO pourront être ouvertes aux Ministres de la Jeunesse et de la Promotion de l'Entreprenariat des Jeunes (MJPEJ), de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Cohésion sociale (MATDC), Droits Humains et de la Promotion Civique (MDHPC) et de la Femme, de la Solidarité nationale, de la Famille et de l'Action humanitaire. Les unités de coordination régionales sont basées à Kaya et à Dori. Ils travailleront en étroite collaboration avec les cadres régionaux de dialogue sous la supervision du Gouverneur. Ces organes sont chargés du suivi de proximité des activités du projet sur le terrain. Les sessions de ces cadres seront élargies aux antennes locales des agences de l'OIM et de UNHCR et des conseils régionaux de jeunesse du Centre-Nord et du Sahel. Le comité technique composé des points focaux des acteurs étatiques à savoir ici les points focaux désignés des ministères techniques porteurs du projet (Cohésion sociale, droits humains, femme et solidarité nationale, Administration territoriale et Décentralisation, et Jeunesse), la coordination nationale du programme d'urgence pour le Sahel (PUS-BF), les

agences d'exécution du projet (OIM, UNHCR) et le Conseil national de la jeunesse sera mis en place au niveau central pour suivre mensuellement l'évolution du projet. Ledit comité rend compte au CCO. Il est présidé par l'agence Lead.

42. Le projet est en droite ligne du document de stratégie élargie du Programme d'urgence pour le Sahel au Burkina Faso (PUS-BF) qui vise à apporter une réponse structurelle aux fragilités constatées dans les régions du Sahel, de l'Est, du Centre-Nord et du Nord en vue de ramener la paix et la sécurité. Plus spécifiquement, il est cohérent avec l'axe 4 de cette stratégie, relatif au « renforcement des bases de la résilience des populations et des territoires ». Il entre également dans les priorités du Gouvernement à travers la thématique qu'il aborde qui a justifié la création d'un ministère délégué. De ce fait, il est en cohérence avec les priorités nationales et aussi le portefeuille d'activités du PBF en cours qui vient en appui déjà au PUS-BF, car il ciblera en grande partie les régions où des activités PBF sont déjà mise en œuvre. Le projet recherchera des synergies avec le projet « gestion pacifique des conflits » à travers l'analyse des conflits des comités de paix qui seront mis en place et les séances de formation/sensibilisation, et aussi avec le projet « amélioration de la confiance » en se basant sur les acquis en matière de confiance retrouvée. De plus, le projet entrevoit créer des synergies avec le Projet d'Appui à l'amélioration de la confiance entre l'administration, les forces de défense et de sécurité et les populations dans le Centre-Nord et le Sahel du Burkina Faso en cours de mise en œuvre par l'OIM à travers les actions de renforcement des capacités des organisations féminines.

Gestion du risque

43. Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet les principaux facteurs susceptibles de compromettre l'atteinte des objectifs sont les suivants : l'exacerbation des attaques et incidents sécuritaires, la faible appropriation par les bénéficiaires et les partenaires de mise en œuvre du projet, la lenteur dans la mise en œuvre du projet et l'instabilité institutionnelle. Ces facteurs sont ceux qui ont un impact majeur sur la mise en œuvre du projet. Afin de réduire l'occurrence de ces risques, des mesures sont proposées. Concernant, l'exacerbation des attaques et incidents terroristes, les mesures d'atténuation du risque impliquent d'établir une collaboration saine entre les acteurs de mise en œuvre du projet et les communautés locales. L'atténuation de ce risque implique de façon plus globale que les efforts de l'État pour sécuriser le territoire continuent d'être soutenus par les agences des nations unies. Pour ce qui concerne la faible appropriation du projet par les bénéficiaires et les acteurs de mise en œuvre, les moyens de mitigation de ce risque impliquent que l'ensemble des acteurs concernées par le projet soient informées à temps des actions entreprises par le projet et qu'ils soient associées à tout le processus de mise en œuvre du projet. Le risque lié à la lenteur dans la mise en œuvre du projet est à appréhender par rapport au pilotage et de la programmation des activités et les retards dans les décaissements. Pour atténuer ce risque, il importe de mettre en place, un dispositif de pilotage assez léger. Il s'agira aussi d'améliorer les capacités d'exécution budgétaire des structures chargée de la mise en œuvre du projet. Le risque d'instabilité institutionnelle est lié à la fluctuation des attributions des entités gouvernementales. Cette instabilité peut occasionner l'apparition de nouveaux acteurs, ce qui est de nature à ralentir la mise en œuvre du projet. Les moyens de mitigation consistent à initier des rencontres de mise à niveau avec les nouveaux acteurs

44. Les actions de mitigation proposées doivent être détaillées et mise œuvre. Les effets de ces actions sur le niveau des risques doivent être continuellement évaluer pour réajuster les actions.

Suivi/ évaluation

45. Dans le cadre de la gestion du Projet, une attention particulière sera portée au suivi évaluation et à l'utilisation efficace et efficiente des ressources affectées au Projet conformément à la Gestion axée sur les résultats.

46. Pour une mise en œuvre efficace du projet et conformément à la matrice des résultats, une situation des indicateurs est à élaborer de même qu'un un plan de suivi-évaluation. L'étude de référence sert à établir le niveau des indicateurs de la matrice des résultats en début de projet. Le plan de suivi décrivant la méthodologie de S&E de la mise en œuvre du projet, les responsabilités, le budget et les échéances. Le Projet assurera la mise en place d'un dispositif de suivi et évaluation du projet au niveau central. L'équipe de terrain assurera la remontée des informations au niveau central. Le suivi-évaluation devra accorder une attention particulière : i) à l'efficience dans la mise en œuvre du projet ; ii) à l'efficacité des actions entreprises et la qualité des résultats annuels et finaux ; iv) à la documentation des bonnes pratiques.

47. Les rapports de suivi du projet sont établis semestriellement (en fin avril 2020, octobre 2020 et avril 2021). Tous les rapports de suivi du projet doivent être partagés avec le secrétariat du PBF et l'Unité de coordination du PUS-BF.

48. Trois mois après la fin du projet, une évaluation finale indépendante sera réalisée en concertation avec PBFSO.

Stratégie de fin de projet / durabilité

49. A la fin du projet, 2000 jeunes seront fixés dans leurs terroirs et auront une autonomie financière et seront des ambassadeurs de paix. Ce résultat doit être maintenu et consolidé. En outre l'expérience de ce projet doit être dupliquée à d'autres zones des régions concernées et à d'autres régions qui accueillent des populations déplacées. Cela est possible à travers la mise en œuvre de la stratégie nationale de la cohésion sociale en cours d'élaboration par le Ministère en charge de la cohésion sociale.

50. C'est d'ailleurs pour la réussite de la pérennisation que l'appropriation et la participation du projet par les institutions gouvernementales sont portées en priorité.

IV. Budget du projet

51. Le budget global du projet est de 1 500 000 USD incluant les charges de bureau et de personnels, les coûts opérationnels des actions/activités et les frais de gestion des agences (7%). Les transferts de fonds se feront en trois phases de 35 les deux premières et 30 pour la dernière phase.
52.
53. Le budget détaillé est annexé au présent document de projet.

Annex A.1: Project Administrative arrangements for UN Recipient Organizations

(This section uses standard wording – please do not remove)

The UNDP MPTF Office serves as the Administrative Agent (AA) of the PBF and is responsible for the receipt of donor contributions, the transfer of funds to Recipient UN Organizations, the consolidation of narrative and financial reports and the submission of these to the PBSO and the PBF donors. As the Administrative Agent of the PBF, MPTF Office transfers funds to RUNOS on the basis of the signed Memorandum of Understanding between each RUNO and the MPTF Office.

AA Functions

On behalf of the Recipient Organizations, and in accordance with the UNDG-approved "Protocol on the Administrative Agent for Multi Donor Trust Funds and Joint Programmes, and One UN funds" (2008), the MPTF Office as the AA of the PBF will:

- Disburse funds to each of the RUNO in accordance with instructions from the PBSO. The AA will normally make each disbursement within three (3) to five (5) business days after having received instructions from the PBSO along with the relevant Submission form and Project document signed by all participants concerned;
- Consolidate the financial statements (Annual and Final), based on submissions provided to the AA by RUNOS and provide the PBF annual consolidated progress reports to the donors and the PBSO;
- Proceed with the operational and financial closure of the project in the MPTF Office system once the completion is completed by the RUNO. A project will be considered as operationally closed upon submission of a joint final narrative report. In order for the MPTF Office to financially closed a project, each RUNO must refund unspent balance of over 250 USD, indirect cost (GMS) should not exceed 7% and submission of a certified final financial statement by the recipient organizations' headquarters);
- Disburse funds to any RUNO for any costs extension that the PBSO may decide in accordance with the PBF rules & regulations.

Accountability, transparency and reporting of the Recipient United Nations Organizations

Recipient United Nations Organizations will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

Each RUNO shall establish a separate ledger account for the receipt and administration of the funds disbursed to it by the Administrative Agent from the PBF account. This separate ledger account shall be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures, including those relating to interest. The separate ledger account shall be subject exclusively to the internal and external auditing procedures laid down in the financial regulations, rules, directives and procedures applicable to the RUNO.

Each RUNO will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Semi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist

Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

Financial reporting and timeline

Timeline	Event
30 April	Annual reporting – Report **Q4 expenses** (Jan. to Dec. of previous year)
Certified final financial report to be provided by 30 June of the calendar year after project closure	

UNEX also opens for voluntary financial reporting for UN recipient organizations the following dates

31 July	Voluntary Q2 expenses (January to June)
31 October	Voluntary Q3 expenses (January to September)

Unspent Balance exceeding USD 250, at the closure of the project would have to been refunded and a notification sent to the MPTF Office, no later than six months (30 June) of the year following the completion of the activities.

Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Ownership of equipment, supplies and other property financed from the PBF shall vest in the RUNO undertaking the activities. Matters relating to the transfer of ownership by the RUNO shall be determined in accordance with its own applicable policies and procedures.

Public Disclosure

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (http://unpbf.org) and the Administrative Agent's website (http://mptf.undp.org).

<u>Annex A.2</u>: Project Administrative arrangements for Non-UN Recipient Organizations

(This section uses standard wording – please do not remove)

Accountability, transparency and reporting of the Recipient Non-United Nations Organization:

The Recipient Non-United Nations Organization will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each recipient in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

The Recipient Non-United Nations Organization will have full responsibility for ensuring that the Activity is implemented in accordance with the signed Project Document;

In the event of a financial review, audit or evaluation recommended by PBSO, the cost of such activity should be included in the project budget;

Ensure professional management of the Activity, including performance monitoring and reporting activities in accordance with PBSO guidelines.

Ensure compliance with the Financing Agreement and relevant applicable clauses in the Fund MOU.

Reporting:

Each Receipt will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Bi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

Financial reports and timeline

Timeline	Event
28 February	Annual reporting – Report **Q4 expenses** (Jan. to Dec. of previous year)
30 April	Report **Q1 expenses** (January to March)
31 July	Report **Q2 expenses** (January to June)
31 October	Report **Q3 expenses** (January to September)
Certified final financial report to be provided at the quarter following the project financial closure	

Unspent Balance exceeding USD 250 at the closure of the project would have to been refunded and a notification sent to the Administrative Agent, no later than three months (31 March) of the year following the completion of the activities.

Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Matters relating to the transfer of ownership by the Recipient Non-UN Recipient Organization will be determined in accordance with applicable policies and procedures defined by the PBSO.

Public Disclosure

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (http://unpbf.org) and the Administrative Agent website (http:www.mptf.undp.org)

Final Project Audit for non-UN recipient organization projects

An independent project audit will be requested by the end of the project. The audit report needs to be attached to the final narrative project report. The cost of such activity must be included in the project budget.

Special Provisions regarding Financing of Terrorism

Consistent with UN Security Council Resolutions relating to terrorism, including UN Security Council Resolution 1373 (2001) and 1267 (1999) and related resolutions, the Participants are firmly committed to the international fight against terrorism, and in particular, against the financing of terrorism. Similarly, all Recipient Organizations recognize their obligation to comply with any applicable sanctions imposed by the UN Security Council. Each of the Recipient Organizations will use all reasonable efforts to ensure that the funds transferred to it in accordance with this agreement are not used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime. If, during the term of this agreement, a Recipient Organization determines that there are credible allegations that funds transferred to it in accordance with this agreement have been used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime it will as soon as it becomes aware of it inform the head of PBSO, the Administrative Agent and the donor(s) and, in consultation with the donors as appropriate, determine an appropriate response.

Non-UN recipient organization (NUNO) eligibility:

In order to be declared eligible to receive PBF funds directly, NUNOs must be assessed as technically, financially and legally sound by the PBF and its agent, the Multi Partner Trust Fund Office (MPTFO). Prior to submitting a finalized project document, it is the responsibility of each NUNO to liaise with PBSO and MPTFO and provide all the necessary documents (see below) to demonstrate that all the criteria have been fulfilled and to be declared as eligible for direct PBF funds.

The NUNO must provide (in a timely fashion, ensuring PBSO and MPTFO have sufficient time to review the package) the documentation demonstrating that the NUNO:

- Has previously received funding from the UN, the PBF, or any of the contributors to the PBF, in the country of project implementation
- Has a current valid registration as a non-profit, tax exempt organization with a social based mission in both the country where headquarter is located and in country of project implementation for the duration of the proposed grant. (**NOTE**: If registration is done on an annual basis in the country, the organization must have the current registration and obtain renewals for the duration of the project, in order to receive subsequent funding tranches)
- Produces an annual report that includes the proposed country for the grant
- Commissions audited financial statements, available for the last two years, including the auditor opinion letter. The financial statements should include the legal organization that will sign the agreement (and oversee the country of implementation, if applicable) as well as the activities of the country of implementation. (**NOTE**: If these are not available for the country of proposed project implementation, the CSO will also need to provide the latest two audit reports for a program or project based audit in country.) The letter from the auditor should also state whether the auditor firm is part of the nationally qualified audit firms.
- Demonstrates an annual budget in the country of proposed project implementation for the previous two calendar years, which is at least twice the annualized budget sought from PBF for the project[6]
- Demonstrates at least 3 years of experience in the country where grant is sought
- Provides a clear explanation of the CSO's legal structure, including the specific entity which will enter into the legal agreement with the MPTF-O for the PBF grant.

[6] Annualized PBF project budget is obtained by dividing the PBF project budget by the number of project duration months and multiplying by 12.

Annexe B : Cadre de résultats du projet (doit inclure les données ventilées par sexe et âge)

Résultats	Produits	Indicateurs	Moyens de vérification/ fréquence de collecte	Étapes
Résultat 1 : les initiatives socioculturelles et économiques conjointes des jeunes des communautés déplacées/hôtes sont identifiées, accompagnées et mise en œuvre avec succès. (Cible(s) ODD auxquels le projet contribue) - ODD 16. « Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous » (Recommandations de l'Examen périodique universel des droits de l'homme auxquelles le projet contribue, le cas échéant, et l'année de l'Examen)	[redacted]	Indicateur 1 a : % d'initiatives mises en œuvre avec succès Niveau de référence: 00 Cible: 60	Enquêtes terrain/Rapports	
		Indicateur 1 b : Niveau de satisfaction des communautés bénéficiaires Niveau de référence : *néant* Cible: Satisfait	Enquêtes terrain/Rapports	
		Indicateur 1c Niveau de référence: Cible:		
	Produit 1.1 : une analyse des besoins des jeunes en vue de favoriser la cohésion sociale et la paix est réalisée Liste des activités relevant du produit: - Sensibiliser les communautés (déplacées/hôtes) sur les objectifs du projet (coexistence pacifique et autres) - recruter un consultant - réaliser une étude (Analyse des données et orientation des initiatives communautaires conjointes par le comité.)	Indicateur 1.1.1 : Au moins 4 secteurs pertinents identifiés Niveau de référence: 00 Cible: 04	Rapport d'analyse	
		Indicateur 1.1.2 : Nombre de personnes touchées par les séances de sensibilisation Niveau de référence: 00 Cible: 10 000 dont 5000 hommes ; 5000 femmes	Rapports d'activités	
		Indicateur 1.1.3 : Un consultant recruté Niveau de référence: 0 Cible: TbD	PV de recrutement,	
		Indicateur 1.1.4 : Une étude réalisée	Rapport d'étude	

	- valider les résultats de l'étude	Niveau de référence: Cible:		
	Produit 1.2 : Les capacités techniques des jeunes sont renforcées pour initier des actions/activités communautaires conjointes Liste des activités relevant du produit: - Identifier/Créer /renforcer les organisations mixtes (PD/hôtes) de jeunes - Former les jeunes des organisations concernées à l'entreprenariat et à la mise en œuvre technique des activités - Appuyer les organisations concernées dans l'élaboration de plans d'affaires	Indicateur 1.2.1 : % de réussite au post test des formations Niveau de référence: 00 Cible: 70, dont 50% hommes et 50 % femmes	Rapport de formations	
		Indicateur 1.2.2 : Nombre d'organisations identifiées/crées/renforcées Niveau de référence: 00 Cible: 200	Registre des organisations	
		Indicateur 1.2.3 : Nombre de jeunes formés Niveau de référence: 00 Cible: 2000 dont les critères de sélection et la répartition par groupes cible seront définis par le comite mixte Indicateur 1.2.4 : Nombre de plans d'affaires élaborés et soumis Niveau de référence: 00 Cible: 150	Rapports de formations Registre des plans d'affaires	
	Produit 1.3 : les meilleures initiatives socioculturelles et économiques conjointes sont appuyées pour un rapprochement entre communautés et un raffermissement du vivre ensemble Liste des activités relevant du produit: - Créer des comités de sélection composés des	Indicateur 1.3.1 : % des initiatives conduites à terme Niveau de référence: 00 Cible: 70	Rapports d'activités du projet	
			PV de mise en place des comités	

	parties prenantes de toutes les composantes (Mairies, CVD, Personnes ressources, Conseils locaux de jeunesse…). - Sélectionner les micro-projets conjoints facteurs de promotion de la cohésion sociale et la paix ; - Octroyer des micro-grants aux initiatives communautaires conjointes sélectionnées ; - Suivre la mise en œuvre des micro-projets	Indicateur 1.3.2 : Au moins 2 comités de sélection créés Niveau de référence:00 Cible: 02 dont 01 au Centre Nord et 01 au Sahel Indicateur 1.3.3 : Nombre de microprojets sélectionnés Niveau de référence: 00 Cible: 100 dont 25 à Barsalogho, 25 à Kaya, 25 à Dori et 25 à Gorom-Gorom avec 50% sur les initiatives impliquant les femmes ou visant l'autonomisation de la jeune fille Indicateur 1.3.4 : Nombre d'initiatives appuyées Niveau de référence: 00 Cible: 100 dont Barsalogho, 25 à Kaya, 25 à Dori et 25 à Gorom-Gorom avec 50% sur les initiatives impliquant les femmes ou visant l'autonomisation de la jeune fille Indicateur 1.3.5 : Nombre de visites terrain de suivi/projet Niveau de référence: 00 Cible : 06	PV de sélection des microprojets Rapport financier Rapports de suivi	
Résultat 2: une communication et une visibilité appropriées des initiatives conjointes réussies des jeunes des communautés déplacées/hôtes sont assurées pour promouvoir la cohésion sociale et la paix à l'échelle (Cible(s) ODD auxquels le projet contribue, le cas échéant)	[redacted]	Indicateur 2 a : Au moins une initiative similaire adoptée dans une autre localité Niveau de référence: Cible:		
	Produit 2.1 : les communautés sont sensibilisées sur les actions (les initiatives réussies) menées par les jeunes déplacés/hôtes.	Indicateur 2.1.1 : Nombre de campagnes de sensibilisation conduites Niveau de référence: 00 Cible: *03*	Rapport d'activités	

(Recommandations de l'Examen périodique universel des droits de l'homme auxquelles le projet contribue, le cas échéant, et l'année de l'Examen) - l'ODD 16. « Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous »	Liste des activités relevant du produit: - Sensibiliser les communautés (en langues locales) sur plusieurs thématiques en lien avec la cohabitation pacifique, la cohésion sociale et la paix. - Créer des incubateurs pour faire un partage d'expérience et de l'appui-conseil par commune pour la cohabitation pacifique.	Indicateur 2.1.2 : Nombre d'émissions diffusées en langues locales Niveau de référence: 00 Cible: 06	Rapport d'activités	
		Indicateur 2.1.3 : Nombre d'incubateurs créés Niveau de référence: 00 Cible: 04 dont 01 à Kaya, 01 à Barsalogho, 01 à Dori et 01 à Gorom	Rapport d'activités	
	Produit 2.2 : les meilleures initiatives réussies menées par les jeunes déplacés/réfugiés/hôtes sont disséminées à l'échelle nationale Liste des activités relevant du produit: - Etablir des partenariats avec les médias et les personnes ressources pour la diffusion des initiatives réussies ; - Publier les activités réalisées sur les réseaux sociaux	Indicateur 2.2.1 : Nombre d'initiatives réussies disséminées Niveau de référence: 00 Cible:04 dont 01 à Kaya, 01 à Barsalogho, 01 à Dori et 01 à Gorom	Rapport d'activités	
		Indicateur 2.2.2 : Nombre de partenariats noués Niveau de référence: 00 Cible: 05	Accords de partenariat	
		Indicateur 2.2.3 : Nombre de publications faites Niveau de référence: 00 Cible: 24	Rapport d'activités	

Annex C : Liste de vérification pour le lancement du projet

Question	OUI	NON	Commentaire
1. Les partenaires de mise en œuvre ont-ils tous été identifiés ? Si non, quelles étapes restent et le chronogramme		X	Les ONG locales partenaires seront identifiées lors de la phase d'appropriation locale
2. Les termes de référence pour le personnel clef sont-ils finalisés et prêts à être lancés ? Veuillez attacher	X		
3. Les sites d'intervention du projet ont-ils été identifiés ? Si non, quelles étapes restent et le chronogramme	X		
4. Les communautés locales et les représentants du gouvernement ont-ils été consultés sur l'existence du projet ? Veuillez expliquer quand cela a été fait ou quand ce sera fait.	X		
5. Une analyse préliminaire / identification des leçons apprises / activités existantes a-t-elle été effectuée ?	X		
6. Les critères de détermination des bénéficiaires ont-ils été identifiés ? Si non, quelles étapes restent et le chronogramme		X	Les critères de l'administration publique seront utilisés mais un comite mixte sera mis en place pou les examiner et adapter
7. Des accords ont-ils été mis en place avec la contrepartie nationale pertinente au sujet de la mise en œuvre du projet entre les agences bénéficiaires ?	X		
8. Des arrangements clairs ont-ils été prévus concernant la stratégie de mise en œuvre entre les différentes agences bénéficiaires ?	X		
9. Quelles sont les autres activités de préparation devant être entreprises avant que le projet ne démarre et combien de temps sera-t-il nécessaire pour les effectuer ?	N/A		

Annexe D : Plan de Travail

Activités	T1	T2	T2	T4	T5	T6	T7	Acteurs impliqués	Budget
Résultat 1 : des initiatives socioculturelles et économiques conjointes des jeunes des communautés déplacées/hôtes sont identifiée, accompagnées et mise en œuvre avec succès								**OIM, UNHCR**	**817 017 USD**
Produit 1.1 : une analyse des besoins des jeunes en vue de favoriser la cohésion sociale et la paix est réalisée								**OIM**	**37 017 USD**
Sensibiliser les communautés (déplacées/hôtes) sur les objectifs du projet (coexistence pacifique et autres)								OIM, Mairies, CVD, Personnes ressources, Conseils locaux de jeunesse, Bénéficiaires et autres parties prenantes	7 017
Recruter un consultant								Comite technique, OIM	0
Réaliser une étude (Analyse des données et orientation des initiatives communautaires conjointes par le comité.)								OIM, Mairies, CVD, Personnes ressources, Conseils locaux de jeunesse, Consultant, Bénéficiaires et autres parties prenantes	20 000
valider les résultats de l'étude								OIM, Mairies, CVD, Personnes ressources, Conseils locaux de jeunesse, Consultant, Bénéficiaires et autres parties prenantes	10 000
Produit1.2 : Les capacités techniques des jeunes sont renforcées pour initier des actions/activités communautaires conjointes								**UNHCR**	**350 000 USD**
Identifier/Créer /renforcer des organisations mixtes (PD/hôtes) de jeunes									

Former les jeunes des organisations concernées à l'entreprenariat et à la mise en œuvre technique des activités									
Appuyer les organisations concernées dans l'élaboration de plans d'affaires									
Produit 1.3 : Les initiatives socioculturelles et économiques conjointes sont appuyées pour un rapprochement entre communautés et un raffermissement du vivre ensemble								**OIM**	**430 000 USD**
Créer des comités de sélection composés des parties prenantes de toutes les composantes (Mairies, CVD, Personnes ressources, Conseils locaux de jeunesse…)								OIM, Mairies, CVD, Personnes ressources, Conseils locaux de jeunesse, Bénéficiaires et autres parties prenantes	4 000
Sélectionner des micro-projets conjoints facteurs de promotion de la cohésion sociale et la paix								OIM, Agences, comite mixte et comite technique	10 000
Octroyer des micro-grants aux initiatives communautaires conjointes sélectionnées								OIM, Comite mixte, Mairies, CVD, Bénéficiaires et autres parties prenantes	381 000
Faire le suivi de la mise en œuvre des micro-projets								OIM, Bénéficiaires, Comite mixte, Agences et autres parties prenantes	35 000
Résultat 2: une communication et une visibilité appropriées des initiatives conjointes des jeunes des communautés déplacées/hôtes sont assurées pour promouvoir la cohésion sociale et la paix à l'échelle								**OIM, UNHCR**	**271 344 USD**
Produit 2.1 : les communautés sont sensibilisées sur les actions (les initiatives réussies) menées par les jeunes déplacés/hôtes								**OIM**	**190 000 USD**

Sensibiliser les communautés (en langues locales) sur plusieurs thématiques en lien avec la cohabitation pacifique, la cohésion sociale et la paix								OIM, ONG locales, Leaders locaux, Organisations de jeunesse et autres parties prenantes	125 000
Créer des incubateurs pour faire un partage d'expérience et de l'appui-conseil par commune pour la cohabitation pacifique								OIM, Mairies, CVD, Leaders locaux et autres parties prenantes	65 000
Produit 2.2 : les meilleures initiatives réussies menées par les jeunes déplacés/réfugiés/hôtes sont disséminées à l'échelle nationale								**UNHCR**	**81 344 USD**
Etablir des partenariats avec les médias et les personnes ressources pour la diffusion des initiatives réussies									
Publier les activités réalisées sur les réseaux sociaux									